

Parc national du Mercantour

Orientation 02: Préserver les milieux naturels et les espèces

[...]

- **Mesure 8: Approfondir et partager la connaissance des milieux naturels et des espèces**

Le partage de la connaissance de l'environnement est reconnu par le Grenelle de l'Environnement comme une cause d'intérêt national. Plusieurs dispositifs nationaux sont déjà mis en oeuvre dans ce but, comme le système d'information sur la nature et les paysages.

La connaissance de l'environnement de l'aire d'adhésion sera encouragée, qu'il s'agisse de l'acquisition de connaissances nouvelles ou du recueil des données historiques provenant des acteurs de terrain. Ainsi, seront encouragés les programmes tels que « alpages sentinelles », qui permettent d'impliquer les acteurs agricoles pour mieux anticiper l'évolution des ressources fourragères disponibles sur les alpages, ainsi que les programmes sur l'évolution de la forêt, soumise à la pression de dépérissements ou encore les programmes sur l'évolution des populations d'espèces chassées, notamment le grand gibier.

L'établissement public du parc fera bénéficier les acteurs locaux de son expertise et de ses « porter à connaissance » pour analyser l'évolution des milieux naturels et appréhender les relations entre faune sauvage et activités humaines. Cette expertise s'appuie notamment sur l'inventaire généralisé de la biodiversité, conduit par l'établissement.

Le « porter à connaissance » sera réalisé à titre gratuit, conformément à la réglementation en vigueur, dans le cadre de l'association de l'établissement à l'élaboration des documents d'urbanisme, à l'échelle communale ou intercommunale. Il pourra être sollicité sur tout autre projet et mis à jour à la demande.

Enfin, le partage de l'information entre tous les types d'acteurs et de publics sera facilité par le renforcement des liens avec le monde de la recherche scientifique et le recours aux technologies de l'information et de la communication. Il pourra prendre les formes suivantes :

- valorisation des connaissances scientifiques (bases de données en ligne, telles que SILENE) ;
- diffusion de connaissances techniques par le biais de publications ou de forums ;
- information du grand public grâce au journal du parc ou à son site internet.

Rôles de l'établissement public du parc

- facilite l'accès à l'information, coordonne le recueil de données
- met à disposition son expertise
- valorise et transmet les informations et données dont il dispose

Contributions attendues des communes adhérentes

Parc national du Mercantour

- relayent l'information
- sollicitent les porter à connaissance en amont des projets
- facilitent les échanges

Principaux autres partenaires à associer

Groupements de communes, Pays, Départements, Région, réseau alpin et réseau régional des espaces protégés, universités, muséums, réseaux associatifs régionaux et locaux, Fédérations des chasseurs, ONF, CRPF, ONEMA

La mesure 8 s'applique à l'ensemble de l'aire d'adhésion.

[...]

• **Mesure 12: Soutenir les initiatives de tiers visant à préserver la biodiversité sur le territoire**

La richesse de la biodiversité du territoire du parc sera d'autant mieux préservée qu'elle suscitera des projets portés par les acteurs locaux. La préservation d'espèces emblématiques est également favorable à l'épanouissement du tourisme de nature et du tourisme scientifique.

Les communes et de nombreux acteurs locaux proposeront des initiatives concrètes pour la préservation de la biodiversité. Ces actions contribueront à créer une dynamique d'engagement des acteurs du territoire en faveur de la protection de la nature, dynamique qui sera d'autant plus encouragée qu'elle s'inscrira dans les stratégies régionale ou nationale ou dans les plans d'action sur des espèces ou des milieux cibles.

Des actions très concrètes en faveur de la biodiversité pourront ainsi être soutenues :

- actions de lutte contre les espèces invasives, comme l'ailante ou le buddleia ;
- réduction de l'impact des techniques d'entretien des bords de route ;

Parc national du Mercantour

- réduction de la vulnérabilité causée par les réseaux électriques ;
- prévention des collisions de l'avifaune avec les câbles aériens.

Certains projets plus importants peuvent aussi être accompagnés par les acteurs de la charte, en particulier lorsqu'ils concernent des espèces emblématiques du territoire comme le bouquetin des Alpes (opérations de renforcement de populations) ou le gypaète barbu (interventions de sensibilisation et de communication sur les sites naturels de reproduction). Les autres espèces, visées par un plan national d'actions, sont aussi concernées.

L'établissement du parc peut être directement chargé de ces projets, à la demande de l'Etat ou des collectivités locales concernées.

Rôles de l'établissement public du parc

- exerce une veille sur les projets
- conseille les porteurs de projets
- valorise et transmet les informations et données dont il dispose, de manière spécifique sur les bords de route et les câbles aériens
- promeut les actions exemplaires

Contributions attendues des communes adhérentes

Parc national du Mercantour

- s'engagent dans des démarches innovantes sur la biodiversité, comme les atlas communaux
- soutiennent les initiatives exemplaires

Principaux autres partenaires à associer

Propriétaires, acteurs associatifs, groupements de communes, EDF, Départements, Région, ONEMA, services de l'Etat

La mesure 12 s'applique à l'ensemble de l'aire d'adhésion.

Page 88 de la Charte PNM

Référence ID de l'article : #2560

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-28 10:50